



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉCONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA COMMUNE DE SAINT-LYÉ

Troyes, le 27 octobre 2020

Par arrêté interministériel NOR INTE2023938A du 14 septembre 2020, publié au Journal Officiel du 24 octobre 2020, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune de Saint-Lyé suite aux dommages subis au titre d'inondation et coulée de boue du 12 août 2020.

A compter du 24 octobre 2020, les habitants sinistrés disposent de 10 jours pour contacter leur assurance afin de bénéficier d'une indemnisation (soit jusqu'au 2 novembre 2020).

Cet arrêté est disponible sur le site internet de la Préfecture : www.aube.gouv.fr.

Contact presse

Matthieu OLIVIER
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10